

## COMMUNE DE LARNAGE

### CONSEIL MUNICIPAL DU 11-05-2023

L'an deux mil vingt-trois et le 11 mai à 20h00 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Larnage sous la présidence de Mr Gérard ROBERTON Maire.

Etaient présents : Mrs Gérard ROBERTON, Cyril LAURENT, Jean-Christophe BOUCHARDON, Romain ROUDIER

Mmes Aurélie VILLOT, Eliane DURAND, Céline BELLE, Anne PERRIN, Emmanuelle MORCEL, Catherine BUIT, Isabelle GLEYSE

Etaient excusés : Nicolas FLANDIN a donné pouvoir à Céline BELLE, Cyril NODIN a donné pouvoir à Jean-Christophe BOUCHARDON

Etaient absents : Bastien BLAISE, Cédric CALLET

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants : 13

Secrétaire de séance : Emmanuelle MORCEL

Date de convocation : 04-05-2023

#### I-Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### II-Affaires soumises à délibération

##### D020-2023 – Subvention amendes de police

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune peut prétendre à une subvention dénommée amendes de police d'un montant de 3 258 €. Cette subvention est attribuée pour une opération de mise en sécurité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette subvention rentre dans le projet de la sécurisation piétonne de la RD163, depuis le carrefour RD241-RD163 jusqu'au lotissement Les Rennes qui est prévu pour cette année.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise le maire à solliciter cette subvention auprès des services concernés.

##### D021-2023 – Convention CDG 26

Le Maire informe le conseil municipal, que la secrétaire de mairie, dans son parcours professionnel et pour approfondir ses connaissances pour son poste de travail doit effectuer une formation mise en place par le CDG 26.

Cette formation porte sur « l'avancement de grade et promotion interne » qui dure 1 journée. La participation de la commune est d'un montant journalier de 80 € par participant.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention et à mandater la prestation.

##### D022-2023 Création d'un poste adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe pour assurer les missions en ce qui concerne l'entretien ménager des salles polyvalentes et locaux sportifs, l'entretien de la voirie et des espaces publics, remis des clés et état des lieux pour la salle la fabrique, peinture dans les bâtiments communaux...

A l'unanimité, le conseil municipal autorise la création du poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps plein.

### D023-2023 Subventions aux associations

Le conseil municipal souhaite apporter son soutien aux associations de la commune.

A l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal décide d'attribuer et de verser dès validation, les subventions suivantes :

ACCA LARNAGE	375 €
AMICALE DU SOU DES ECOLES	1 500 €
ASSOCIATION DES AMIS DU PATRIMOINE LARNAGGIO	375 €
ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE DE LARNAGE	375 €
ASSOCIATION REFUGIES EN PAYS DE L'HERMITAGE	375 €
ASSOCIATION ST ANDRE	375 €
CHORALE	375 €
FCLS	450 €
FOYER CLUB	375 €
LARNAGE LOISIRS	375 €
LES RUSTINES	375 €
PREVENTION ROUTIERE	80 €

### III – Affaires non soumises à délibération

Rapport des commissions

Questions diverses

Fin de séance à 22h11

La secrétaire de séance

Le Maire